

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2021

Présents: M. VILLEMAGNE Michel - Mme VAREILLE Nadège - M. MARCAILLOU Patrick - Mme VINDRIEUX Cécile - Mme PONTON Carine - M. MARMEYS Michel – Mme BOUCHARDON Isabelle – M.CROS Laurent – Mme CROZE Blandine - M. CHANTRE Eric – Mme ARSAC Brigitte – Mme GUILLOT Priscilla – M.CHALANCON Anthony.

Absents : M.GAUTHIER Christophe (donne pouvoir à M.MARCAILLOU Patrick) – Mme SOUBEYRAND Laura (donne pouvoir à Mme VAREILLE Nadège) – M.LESCAILLE Bernard (donne pouvoir à M.VILLEMAGNE Michel) – M.NOIR Benjamin – M.FAURIE Romain - Mme CHOMARAT Sandrine.

Secrétaire de séance : Mme VAREILLE Nadège.

Monsieur VILLEMAGNE rappelle aux membres du Conseil Municipal que cette réunion de l'assemblée délibérante a été décidée afin de solliciter l'aide financière de l'État pour l'aménagement de la gare.

Ce point n'avait pu être traité lors de la séance du 21 janvier dernier faute d'éléments techniques suffisants.

Il propose d'ajouter à l'ordre du jour de ce Conseil Municipal deux points complémentaires traitant également du projet de l'aménagement de la gare :

*la demande de subvention au titre du PASS Territoires 2021 pour l'aménagement de la gare

*la demande de subvention auprès de la Région pour le financement de l'étude de faisabilité pour l'aménagement de la gare

Les élus présents valident à l'unanimité l'ordre du jour rectifié tel que présenté.

1) Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 21 janvier 2021

Le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 janvier 2021 est adopté.

2) Dossier de demande de subvention au titre de la DETR pour l'aménagement de la gare – Rapport de M. MARCAILLOU.

La commune de Saint-Agrève est propriétaire du bâtiment de l'ancienne gare, dont les voies ferrées attenantes ne sont maintenant utilisées qu'à l'accueil du train touristique Velay Express.

L'ensemble immobilier se trouve également à l'arrivée de la Dolce Via (aujourd'hui un parcours de 90 km reliant St-Laurent-du-Pape à St Agrève et Lamastre via Le Cheylard).

Ce potentiel de fréquentation couplé au déficit d'hébergement touristique et de restauration à l'échelle de la commune a amené à l'élaboration d'un programme d'accueil au sein du bâtiment (255 m² sur une parcelle d'environ 13500 m²), avec trois pôles différents : accueil physique et d'information des itinérants, boutique de produits locaux et hébergement collectif de type « étape ».

Les abords immédiats de l'ancienne gare devront également faire l'objet d'un aménagement.

Ce programme s'inscrit également dans le programme « Petites villes de demain » dont la commune de Saint-Agrève est lauréate.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un dossier de demande de subvention peut être déposé auprès de la Sous-Préfecture de Tournon Sur Rhône afin d'obtenir une aide financière au titre de la DETR 2021 concernant l'aménagement de la gare.

Ce projet d'aménagement s'inscrit dans les catégories d'opérations prioritaires éligibles à la DETR.

Le Maire précise que le plan de financement de cette opération pourrait s'établir comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Nature des travaux	Montant des travaux en € HT	Financeurs	Montant des recettes
VRD	49 000,00	DETR 40%	285 600,00
Aménagement des abords	22 000,00	Commune	150 000,00
Mobilier urbain	88 000,00	Prêt relais FCTVA	142 800,00
Réhabilitation de la gare	462 000,00	Emprunt	278 400,00
Maîtrise d'œuvre et CSPS	93 000,00		
TOTAL HT	714 000,00		
TOTAL TTC	856 800,00	TOTAL TTC	856 800,00 €

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré:

*APPROUVE l'opération d'aménagement de la gare.

*ADOpte le plan de financement présenté.

*SOLLICITE l'attribution d'une subvention au titre de la DETR 2021.

*AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

3) Dossier de demande de subvention au titre du PASS Territoires 2021 pour l'aménagement de la gare – Rapport de M.MARCAILLOU.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un dossier de demande de subvention peut être déposé auprès du Département afin d'obtenir une aide financière au titre du PASS TERRITOIRE 2021 concernant l'aménagement de la gare.

Le Maire précise que le plan de financement de cette opération pourrait s'établir comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Nature des travaux	Montant des travaux en € HT	Financeurs	Montant des recettes
VRD	49 000,00	DETR 40%	285 600,00
Aménagement des abords	22 000,00	PASS Territoires 30%	214 200,00
Mobilier urbain	88 000,00	Commune	100 000,00
Réhabilitation de la gare	462 000,00	Prêt relais FCTVA	142 800,00
Maîtrise d'œuvre et CSPS	93 000,00	Emprunt	114 200,00
TOTAL HT	714 000,00		
TOTAL TTC	856 800,00	TOTAL TTC	856 800,00 €

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré:

*APPROUVE l'opération d'aménagement de la gare.

*ADOpte le plan de financement présenté.

*SOLLICITE l'attribution d'une subvention au titre du PASS TERRITOIRE 2021.

*AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

4) Dossier de demande de subvention auprès de la Région concernant l'étude de faisabilité pour l'aménagement de la gare – Rapport de M.MARCAILLOU.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'étude de faisabilité pour l'aménagement de la gare peut être financée à hauteur de 50% par la Région.

La commune a sollicité huit bureaux d'études et cinq réponses sont parvenues dans les délais.

A l'issue de l'analyse des offres le cabinet Franck JUILLARD est le mieux disant pour un montant de 12 200,00 euros HT.

Un second scénario pourra être étudié pour un montant de 4 550,00 euros HT.

Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'aide de la Région pour la réalisation de l'étude de faisabilité.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré:

*APPROUVE la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'aménagement de la gare.

*SOLLICITE l'attribution d'une subvention de la Région afin de financer l'étude de faisabilité.

*DEMANDE l'aide maximale de la Région soit 50% du montant de l'étude HT.

*AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

5) Questions diverses.

Prochaine séance du Conseil Municipal le 25 février 2021

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15.